



ÉLECTIONS AU COMITÉ DIRECTEUR

Comité Départemental d'Indre et Loire de Basket Ball

Assemblée Générale du 12 Juin 2026

APPEL à CANDIDATURE

Nombre de Membres à élire : 8

Membre à Statut Spécifique « Médecin » : 1

Représentation Féminine Minimum (Parité Femmes / Hommes) : 4

Extrait des statuts et du règlement intérieur du comité d'Indre et Loire de Basket Ball

Article 12 des Statuts du Comité Départemental : Election du Comité Directeur

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre (4) années par l'Assemblée Générale Elective. Ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée d'au moins 16 ans révolus jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six (6) mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.
La date limite de qualification des candidats est le Mercredi 10 Décembre 2025 à Minuit
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours.
- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
 - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
 - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 5) Ne peuvent être élus au Comité Directeur :
 - plus de deux (2) licencié(e)s appartenant à un même club,
 - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
 - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
 - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est élu lors de la plus prochaine Assemblée Générale qui devra comprendre un format d'Assemblée Générale Elective. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 17 du règlement Intérieur du Comité Départemental : Election du comité Directeur.

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus conformément aux Statuts du comité Départemental (Article 12).
- 2) Les lettres d'appel à candidatures seront envoyées au moins 60 Jours avant la date de l'assemblée Générale par tout moyen écrit (courrier, courriel, site internet officiel, etc.) à l'attention des membres ou à leur représentant.
- 3) Les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du Comité au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi. Elles peuvent être également remises en main propre au secrétariat du Comité qui établira un reçu.
- 4) La liste des candidatures recevables est arrêtée par la commission électorale nommée par le Comité Directeur et composée de licenciés non-candidats à l'élection. Elle est adressée à chaque association membre de l'Assemblée Générale au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale avec mention du nombre de postes à pourvoir. Les membres individuels sont informés par affichage au siège du Comité et sur le site internet.



ÉLECTIONS AU COMITÉ DIRECTEUR

Comité Départemental d'Indre et Loire de Basket Ball

Assemblée Générale du 12 Juin 2026

Articles 23 des Statuts du Comité Départemental : Ethique et honorabilité.

L'ensemble des acteurs relevant des instances dirigeantes et commissions du Comité Départemental s'engage à veiller au respect des dispositions de la Charte Ethique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts ainsi qu'aux principes d'honorabilité.

A ce titre, il s'engage à se déporter de toutes situations de nature à générer un conflit d'intérêts.

En application des dispositions de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le Comité Ethique du Basket-ball détermine la liste des personnes soumises à déclaration d'intérêt particulier.

Aussi, les personnes assujetties se doivent de procéder à ladite déclaration de manière sincère et exacte.

Article 24 du règlement Intérieur du Comité Départemental : Ethique, Honorabilité et Respect

- 1) Conformément à l'article 23 des statuts du Comité départemental, l'ensemble des acteurs relevant des instances dirigeantes (Comité, Bureau Directeur) et commissions du Comité Départemental s'engage à veiller au respect des dispositions de la Charte Ethique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts ainsi qu'aux principes d'honorabilité.
- 2) L'ensemble des acteurs relevant des instances dirigeantes (Comité, Bureau Directeur) et commissions du Comité Départemental s'engage à respecter les règles de bonne conduite :
 - Respecter les autres membres des instances dirigeantes :
 - Les propos offensant ou dirigés ouvertement vers autrui ne peuvent avoir cours au sein des instances dirigeantes du comité Départemental.
 - Mettre entre parenthèses ses intérêts personnels (Clubs, Enfants, ...) au profit des seuls intérêts du Basket dans le département, la région et la Fédération.
 - Laisser s'exprimer et écouter les autres intervenants.
 - Respecter les avis des autres participants, même si les nôtres divergent.
 - Respecter et Appliquer les décisions prises en Bureau ou Comité directeur :
 - Une décision approuvée, devient la décision du Comité départemental.
 - C'est la décision unique de l'ensemble des membres du Bureau et du Comité Directeur, même si elle ne reflète pas la position initiale de certain membre.
 - C'est la seule décision que l'ensemble des membres du bureau et du comité directeur diffusera et fera appliquer sur l'ensemble du département.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au Mardi 12 Mai 2026 à Minuit, conformément aux dispositions de l'article 17 alinéa 3 du règlement Intérieur du Comité.

Fait à Parçay-Meslay : le 06 Avril 2026

La Secrétaire Générale

Marie-Line GUIMIER



ÉLECTIONS AU COMITÉ DIRECTEUR Comité Départemental d'Indre et Loire de Basket Ball Assemblée Générale du 12 Juin 2026

CANDIDATURE à L'ÉLECTION de MEMBRE Du COMITE DIRECTEUR

NOM :

PRENOM :

DATE et LIEU de NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE (Fixe / Portable) :

@mail :

CLUB :

N° de LICENCE :

1) Je Déclare présenter ma candidature à un poste de Membre du Comité Directeur du Comité d'Indre et Loire de Basket-Ball.

2) Ma candidature concerne un poste à Statut Spécifique « Médecin » OUI NON

3) Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlements du comité d'Indre et Loire de Basket Ball et notamment d'être en règle avec l'article 12 des statuts.

4) Je reconnais avoir pris connaissance et m'engage à appliquer les articles 23 des statuts et 24 du règlement intérieur du comité d'Indre et Loire de Basket Ball.

Fait à

Signature :

Le :

Retourner la Fiche de Candidature en

ENVOI RECOMMANDÉ avec ACCUSE RECEPTION par Courrier Postal

Ou ENVOI RECOMMANDÉ avec ACCUSE RECEPTION en Ligne

Via : <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne>

**à : Comité d'Indre et Loire de Basket Ball, Maison des Sports de Touraine,
BP 100 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY**

Et Envoyer par COURRIEL à elections0037@ffbb.com et à secretariat@basket37.com

La fiche de candidature et l'avis de dépôt du courrier R/AR

DATE LIMITE le 12 MAI 2026 (Minuit)

Si les règles sanitaires le permettent il sera possible de REMETTRE la Fiche de candidature en MAIN PROPRE CONTRE RECU, Au Comité d'Indre et Loire de Basket Ball